



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-171

Avenant à la convention boutique LOCO (Action coeur de ville)

9.1

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	12
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Lydie GUERIN donne procuration à Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

La Ville de Dreux, ville moteur au sein de l'Agglomération du Pays de Dreux, fait partie du programme Action Cœur de Ville depuis 2018. Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Ainsi, et depuis maintenant 5 ans, la Ville de Dreux a lancé de nombreux projets ambitieux. Le programme Action cœur de ville a été prolongé pour trois années supplémentaires afin de permettre aux villes de poursuivre leurs politiques de redynamisation des centres-villes.

Afin de poursuivre son engagement dans le programme, La Ville de Dreux a mis en place une boutique pour les artisans d'art.

Au total, onze artisans exposent leurs œuvres en permanence dans la boutique loco qu'ils mettent en vente. Tous les deux mois, un invité vient rejoindre l'équipe d'artisans permanents pour exposer ses productions.

Ce réseau est animé par la Chambre des Métiers & de l'Artisanat (C.M.A.) qui démarche et accompagne les artisans tout au long de l'action.

L'objectif du dispositif est de faire découvrir les richesses de l'artisanat local.

Cet avenant permettra de confirmer l'engagement de la Ville dans la volonté de redynamiser son centre. Ce projet développera les synergies et les animations avec les artisans commerçants du centre-ville de Dreux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (Valentino Gambuto, Maxime David) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve l'avenant à la convention de pérennisation de la boutique LOCO dans le cadre du contrat Action cœur de ville
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

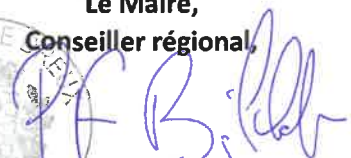
En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 14 décembre 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231214-DEL2023-171-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023